



Pas de tribunaux islamiques dans l'Ontario

Le Premier ministre de la province canadienne contre l'arbitrage sur base de charia

Par [Habibou Bangré](#)

Région : [Le Canada](#)

Mondialisation.ca, 13 septembre 2005

Afrik.com 12 septembre 2005

Le Premier ministre de l'Ontario a annoncé, dimanche, qu'il déposera un projet de loi pour interdire l'arbitrage religieux dans sa province canadienne. Si le projet est voté, les tribunaux islamiques ne verront jamais le jour et les instances chrétiennes ou juives, nées en vertu de la Loi d'arbitrage adoptée en 1992, disparaîtront. La mesure intervient après plusieurs manifestations contre l'instauration des tribunaux islamiques qui, selon certains, auraient porté une atteinte grave aux droits des femmes.

« J'en suis venu à la conclusion que le débat a assez duré. Il n'y aura pas de loi de la charia en Ontario. Il n'y aura pas d'arbitrage religieux en Ontario. Il y aura une loi pour tous les Ontariens. » C'est décidé. Après plusieurs mois d'âpres polémiques, le Premier ministre de l'Ontario a déclaré qu'il s'opposerait à l'application de l'arbitrage religieux dans sa province canadienne. Dalton McGuinty a expliqué qu'il soumettrait, « aussitôt que possible », un projet de loi interdisant cette pratique, autorisée grâce à la Loi d'arbitrage adoptée en 1992. Pour justifier sa décision, Dalton McGuinty a expliqué que l'arbitrage religieux représente une menace pour le « terrain commun » de sa province. Il a toutefois rassuré, selon les propos rapportés par la Presse Canadienne, que « les Ontariens auront toujours le droit de solliciter l'avis de toute personne en matière de droit familial, y compris un avis religieux. Mais l'arbitrage ne tranchera plus de questions de droit familial ».

Si le projet de loi passe, les confessions religieuses ne pourront plus régler les litiges familiaux dans leurs propres instances. Quant aux musulmans, dont certains oeuvraient à la création de tribunaux islamiques, ils risquent de voir leurs efforts réduits à néant. Ce qui ne déplairait pas à tout le monde. Contestation qui a commencé lorsque le président de l'Institut islamique de justice civile, Syed Mumtaz Ali, a annoncé vouloir instaurer un « tribunal de charia ».

Peur pour le droit des femmes

Suite à cette nouvelle, un vent de panique s'est emparé d'associations canadiennes, mais aussi de citoyens, qui n'ont pas hésité à interpeller le gouvernement pour lui faire part de leurs préoccupations. Cela a, entre autres, été le cas, en mars et avril 2004, des membres du Conseil canadien des femmes musulmanes et de l'International campaign against charia court in Canada. Alors que certains prônent la séparation de l'Etat et de l'Eglise, beaucoup craignent que l'application de la charia ne soit défavorable aux femmes. Elles pourraient en effet se retrouver à la merci des différentes interprétations du Coran, le livre sacré des musulmans.

Le magazine français Elle de ce lundi met en garde contre le fait que les femmes pourraient « se voir évincées du domicile familial après un divorce, perdre la garde de leurs enfants ou encore recevoir un héritage moitié moindre qu'un frère ». « On est en droit de se demander combien de femmes auront la latitude et le courage de faire casser en justice un jugement discriminatoire », interroge, pour sa part, Pascale Fournier, juriste dont les propos sont rapportés par la juriste Myriam Jézéquel.

Manifestations au Canada et en Europe

En décembre dernier, il semble que l'inquiétude soit montée d'un cran, lorsque l'ex Procureure générale Marion Boyd a déposé un rapport recommandant un arbitrage encadré s'appuyant sur la charia pour résoudre les problèmes matrimoniaux. Un droit dont bénéficient déjà, notamment, les confessions chrétiennes et juives. L'opposition s'est maintenue et même raffermit. Jeudi dernier des intellectuels, des responsables associatifs et des citoyens ont manifesté au Canada, mais aussi dans plusieurs villes européennes. Comme Paris (France), Londres (Angleterre), Amsterdam (Pays-Bas), Düsseldorf (Allemagne), selon *Matin Québec*.

« Le contenu des lois islamiques est contraire à la Charte des droits c'est-à-dire [notamment sur des sujets comme] le mariage des enfants à partir de neuf ans, la polygamie, le partage de l'héritage, le témoignage », a souligné Elahé Chokrai-Machouf, de l'Association des femmes iraniennes de Montréal, reprise par *Matin Québec*. « Cette idée ne vient pas des Ayatollahs ou des leaders talibans, mais du gouvernement de l'Ontario. C'est une honte », a expliqué à ce même média Mahmoud Ahmandi, réfugié iranien. « Objectif : faire pression sur les autorités pour un abandon du projet décrié. Quatre jours plus tard, le Premier ministre Dalton McGuinty a décidé d'interdire l'arbitrage religieux. Sa décision semble définitive, reste à voir si le prochain projet de loi sera comme il l'espère.

La source originale de cet article est Afrik.com
Copyright © [Habibou Bangré](#), Afrik.com, 2005

Articles Par : [Habibou Bangré](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca

